

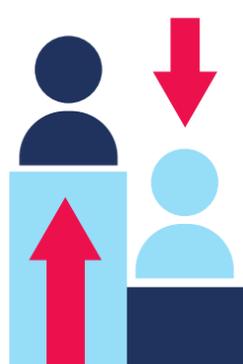
# RETROPLANNING ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

LES OPÉRATIONS SUIVANTES CONDITIONNENT LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :



## ETAPE 2

Établissement des listes électorales entre juin et août 2022



## ETAPE 4

Affichage des listes de candidats au Centre de Gestion au plus tard le 29/10/2022



## ETAPE 1

Recensement des effectifs au 01/01/2022 déterminant le nombre de représentants



## ETAPE 3

Publication des listes électorales au Centre de Gestion et des extraits en collectivité et établissement public au plus tard le 08/10/2022



## ETAPE 5

Réception du matériel de vote en collectivité + transmission aux agents électeurs + vote par correspondance

8 DECEMBRE 2022 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
DÉPOUILLEMENT DES SCRUTINS ET PROCLAMATION DES RESULTATS